

LE TAG



249 boul. Bonaventure
Victoriaville, Qué.
G6T 1V5
Tél.: (819) 758-7501
Fax: (819) 758-2544
www.abf-inc.com

Adresse e-mail:
mboucher@abf-inc.com



DANS CE NUMÉRO :

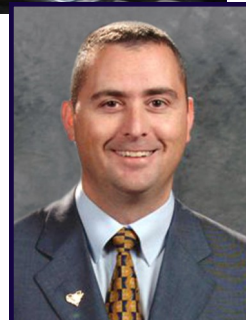
MOT DU VICE-PRÉSIDENT	2
DIVERS	2
LES ÉOLIENNES ET LE QUÉBEC	3
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	4

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous!

Voilà repartie une autre saison qui s'annonce prometteuse, le printemps étant arrivé et l'équipe d'estimation travaillant à plein régime sur plusieurs soumissions et ce, dans tous les secteurs d'activités de l'entreprise (génie civil, industriel, résidentiel, commercial et institutionnel).

L'an passé fut une année record de volume pour ABF et l'année en cours s'annonce aussi très prometteuse.



Je ne vous cacherai pas que l'augmentation de volume de l'an passé nous a causé toutes sortes de problématiques à tous les niveaux de l'entreprise, situation parfaitement normale et prévisible lors d'une croissance des ventes rapides.

Pour cette année, différentes mesures d'amélioration continues seront mises en place et nous redoublerons d'énergie pour améliorer l'efficacité et la performance de chaque département de l'entreprise (technique, fabrication et installation).

Ne soyez donc pas surpris si différents contrôles ou mesures sont mis en place au cours de l'année au sein des différents départements.

En terminant, bonne saison à tous et **MERCI** encore de votre apport au développement de l'entreprise!

Éric Bernier, Président

Bonne nouvelle!

Voici quelques nouveaux projets qui démarreront dans les prochaines semaines:

- ↳ Bâtiment G-1 Faubourg Québec / Montréal
- ↳ STM Poste de ventilation Fleury / Montréal
- ↳ Rivière à vagues Parc Aquatique Calypso / Limoges
- ↳ Bassin d'échauffement et installations aquatiques / Université de Sherbrooke
- ↳ Condos le Laurier / Beloeil
- ↳ Le Lowney Phases 10 et 11 / Montréal
- ↳ Iroquois WWTP / South Dundas
- ↳ MTQ #6603-11-1104 Aut.73 / St-Joseph-de-Beauce
- ↳ Condos Le Vert Mezzanine / Québec
- ↳ Nouvelles unités de logements / Établissement Correctionnel / Donnacona
- ↳ MacOdrum Library Renovation and Expansion / Carleton University / Ottawa

PETIT RAPPEL: RELEVÉ DE PAIE ÉLECTRONIQUE

Depuis l'an dernier, nous offrons aux employés, la possibilité de recevoir leur relevé de paie par courriel. En plus d'être des plus écologiques, cette solution vous permet de recevoir votre relevé beaucoup plus rapidement que par la poste, soit, le mercredi avant le dépôt dans votre compte. **Vous voulez y adhérer ?** Rien de plus simple. Faites-en la demande au service de paie, à l'adresse suivante : paie@abf-inc.com

ABF PENSE VERT!

Toujours soucieux de l'environnement, la direction d'ABF désire informer ses employés que le TAG sera désormais en version électronique. En effet, ABF abordera un nouveau site web en mai prochain et votre journal d'entreprise sera affiché sur ce site. Vous serez informés de chaque parution du TAG sur le site web via votre relevé de paie. Donc surveillez vos relevés de paie de juin, nous y indiquerons lorsque le TAG sera disponible sur le site.

MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Bonjour à tous!

Dans cette édition du TAG, j'ai décidé de vous parler d'un article que j'ai récemment lu dans le journal *La Presse* qui concerne les 7 erreurs à éviter au boulot. Voici donc un portrait de 3 de ces erreurs, la suite sera présentée dans le prochain TAG.

Les experts en ressources humaines sont unanimes à croire que la pire erreur au travail, c'est de parler contre son patron. Ne mords pas la main qui te nourrit, dit le célèbre dicton. Quels sont les autres écueils à éviter si on veut conserver son emploi?

1. LA FOURMI INDIVIDUALISTE

C'est une personne obsédée par son boulot qui s'isole. Elle travaille uniquement pour elle et non pour l'organisation. Elle néglige sa relation avec ses collègues en omettant de valoriser leur travail. Le pire? Elle s'attribue le succès d'un projet réalisé par d'autres membres de l'équipe.

Conseils

Il est conseillé de prendre le temps d'échanger avec ses collègues, de manger avec certains d'entre eux, le midi. En tout temps, nous offrons notre aide pour du soutien personnel ou technique. La plus grosse erreur, c'est un employé qui s'approprie le mérite d'un projet, cela tue l'esprit d'équipe et plus personne ne lui fera confiance.

2. CELUI QUI RÉSISTE AU CHANGEMENT

L'individu rechigne à mettre en œuvre les nouvelles technologies. Il remet toujours à plus tard, par exemple l'apprentissage de nouvelles pratiques du système d'informatique. Le pire? Il tente de convaincre ses collègues de résister au changement. Conséquence: cela ralentit l'introduction du procédé qui pourrait améliorer le service de l'entreprise.

Conseils

Il faut devenir partenaire du changement et l'accueillir favorablement. Nous devons faire confiance aux décisions de la direction. En cas de doute, nous posons des questions sur les avantages du changement proposé. Il faut parfois se donner du temps pour s'adapter.

3. CELUI QUI SE PLAINT

Un employé se plaint souvent à son patron des problèmes ou d'une situation particulière. Le plus grave, c'est quelqu'un qui se plaint sans jamais apporter de solutions ou de nouvelles idées. Pour un patron, c'est lourd à porter.

Conseils

Si nous exposons un problème, nous apportons notre ouverture d'esprit et notre initiative, deux qualités que l'employeur apprécie.

À suivre....dans le prochain TAG!

François Vallières, Vice-Président

DIVERS

LORS DU DÉMÈNAGEMENT DES FERRAILLEURS

Il est très important d'effectuer votre changement d'adresse à la CCQ **le plus tôt possible**. Vous devez demander et nous fournir une confirmation écrite de la CCQ puisque nous effectuerons le changement à partir de cette date.

Un retard de cette modification peut entraîner un délai pour le paiement des allocations de transports.

Merci de votre collaboration !



Félicitations à Éric Moreau qui a effectué son **50e don de sang** lors de la collecte de sang des Tigres de Victoriaville et du Plus Restaurant-Bar. On l'aperçoit ici avec Griffou et Mme France Michel, présidente de la collecte.

BÉBÉ ABF

Félicitations à Dustin Broadfoot et sa conjointe pour la naissance de leur garçon, Dexter Ashtin Broadfoot né le 6 février dernier. Il pesait 9 livres et 2 onces.



CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Vendredi le **6 avril** (Vendredi Saint)

Lundi le **9 avril** (Lundi de Pâques)

Lundi le **21 mai** (Journée Nationale des Patriotes)

Bienvenue
à tous les nouveaux
employés dans l'équipe d'ABF.

LES ÉOLIENNES ET LE QUÉBEC

Selon le Gouvernement Québécois, l'énergie éolienne va permettre au Québec de disposer de quantités appréciables d'électricité dans un délai relativement court et à des coûts compétitifs. Il faut admettre que le potentiel éolien de la province est considérable vue l'immensité de notre territoire. De plus, il s'agit d'une forme d'énergie renouvelable dont le niveau d'émission de gaz à effet de serre est très limité. Cette énergie constitue selon les experts d'un complément naturel à l'hydroélectricité. Le Québec veut devenir un leader mondial dans la production d'énergie verte et surpasser les États-Unis avec leur 21% de la production planétaire d'énergie éolien.

Le développement de l'industrie éolienne au Québec a débuté de façon concrète en 1998 avec le projet « *Le Nordais* », un parc éolien implanté en Gaspésie et dans la municipalité régionale de comté de Matane. Avec 133 éoliennes, pour une capacité installée totale de 100 mégawatts, ce parc est situé sur deux sites distincts:

- * Cap-Chat, avec 76 éoliennes et une capacité installée de 57 mégawatts
- * MRC de Matane (municipalités de Saint-Ulric, de Saint-Léandre et de Matane), avec 57 éoliennes et une capacité installée de 43 mégawatts.

Avec le nouveau plan stratégique en matière d'énergie, le Québec veut se doter d'ici la fin de 2015 d'un réseau éolien pouvant produire 4,000 MW d'électricité. Pour y arriver, 12 projets seront mis en chantier au cours des prochaines années. C'est-à-dire que 1033 nouvelles éoliennes à axe horizontal seront érigées dans le ciel Québécois et viendront s'ajouter aux 599 déjà présentes plus particulièrement en Gaspésie, dans le bas St-Laurent et sur la Côte-Nord, des régions propices à la production de ce type d'électricité.

Cette énergie verte est facile à produire. Elle est produite par la force que le vent exerce sur les pales d'une éolienne, les faisant tourner à entre 10 et 20 tours par minute. Ces pales sont reliées à un alternateur qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. Il faut un apport minimal de vent généralement de 12 à 14 Km/h pour commencer à tourner et à produire de l'électricité. Par la suite, des vents de 50 à 60 Km/h sont nécessaires pour produire à pleine capacité. Voilà pourquoi plusieurs années d'études météorologiques sur les différents sites ont été nécessaires avant d'en arriver à déterminer les endroits les plus adéquats à la mise en place des éoliennes.

Pour Armatures Bois-Francis, l'aventure de la construction des bases d'éoliennes a débuté à l'automne 2011 avec les projets du parc éolien de New-Richmond, du parc éolien de l'Érable (St-Ferdinand) et du parc éolien de la Montérégie (St-Rémi). C'est 3 projets à eux seuls permettront la mise en place de 127 bases avec une moyenne d'environ 52 tonnes métriques d'acier d'armature par base d'éolienne. Ces 3 projets sous la supervision du contremaître Pierre Rivière devraient se terminer au début de l'été 2012.



Encore une fois, Armatures Bois-Francis fait partie des projets majeurs Québécois et compte devenir un chef de file en matière de mise en place d'acier d'armature pour ce type de projet.

Eric Nadeau, ing.
Vice-président Construction



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Chaque année, les travaux d'excavation à ciel ouvert donnent lieu à un nombre important d'accidents graves dont les conséquences vont de simples blessures à des incapacités permanentes, voir des décès.

Un trou dans la sécurité?

Les travaux en tranchée exigent des mesures de sécurité particulières en raison des risques spécifiques qui leur sont associés, notamment:

- ✓ Nature même au sol (argile, gravier, sable, terre).
- ✓ Présence d'eau souterraine, de conduites et de réseaux de services publics enfouis.
- ✓ Contraintes d'espace (milieu urbain) forçant le creusage de tranchées aux parois quasi verticales.
- ✓ Caractère urgent de certains travaux.
- ✓ Coactivité, ou déroulement d'autres travaux à proximité ou sur le même chantier.
- ✓ Difficultés liées à l'accès à la tranchée (échelle).

Une réflexion profonde...

En cas d'effondrement de la paroi, les personnes travaillant au fond de la tranchée peuvent être ensevelies en moins d'une seconde. C'est pourquoi, lors de travaux en tranchée, il faut:

1. Que les parois de la tranchée soient étançonnées de façon adéquate.
2. Que les matériaux et déblais soient déposés à au moins 1.2 mètres du bord de la tranchée.
3. Que les véhicules et machines circulent ou stationnent à plus de 3 mètres de la tranchée.
4. Que la tranchée soit maintenue raisonnablement sèche et libre d'encombrement.

La clé de voûte de la prévention

L'étançonnement reste un élément clé de la prévention, à condition d'être fait selon les règles suivantes:

- ✓ Choisir le système d'étançonnement approprié (boîte de tranchée, caisson, tuyau ou vérins hydrauliques).
- ✓ Étayer solidement, avec des matériaux de qualité.
- ✓ Se conformer aux plans et devis d'un ingénieur.
- ✓ Mettre en place une signalisation adéquate et s'assurer qu'elle y reste jusqu'à la fin des travaux.
- ✓ Placer des échelles d'accès aux endroits appropriés.
- ✓ S'assurer qu'une personne qualifiée supervise les travaux en tout temps.

Il peut ne pas être nécessaire d'étançonner lorsque l'inclinaison des parois est inférieure à 45 degrés à partir de 1.2 mètre du fond et qu'un ingénieur atteste que celles-ci ne présentent aucun risque d'affaissement.

La sécurité en priorité!

Pour les travaux d'excavation comme pour tout autre type de travail, une formation adéquate, l'utilisation des méthodes de travail et d'outils appropriés et l'adoption de comportements sécuritaires sont des conditions essentielles à la prévention des accidents.

Alain Perron, coordonnateur en Santé et Sécurité

Une « fosse » impression de sécurité?

En creusant vos méninges, sauriez-vous dire lesquelles de ces affirmations sont vraies et lesquelles sont des croyances erronées?

	Vrai	Faux
1. La présence de fils hors terre (aériens) signifie qu'il n'y a pas de ligne enfouie.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les accidents surviennent surtout dans les tranchées profondes (2 mètres ou plus).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Aucun signe ne permet de prévoir assez tôt l'effondrement d'une paroi.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Il n'est pas nécessaire d'étançonner lorsque le sol est gelé.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Un inspecteur peut suspendre des travaux s'il juge que la sécurité est inadéquate.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les travailleurs inexpérimentés sont plus susceptibles d'être ensevelis.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Solutions:

1. FAUX. Il peut y avoir des câbles souterrains même là où il y a des lignes hors-terre.
 2. FAUX. La majorité des accidents surviennent dans des tranchées peu profondes.
 3. VRAI. Il peut passer moins d'une seconde entre l'apparition de fissures et l'effondrement de la paroi.
 4. FAUX. Il faut étançonner autant en hiver qu'en été.
 5. VRAI. De plus, les responsables du chantier s'exposent à des sanctions sévères.
 6. FAUX. Même les travailleurs expérimentés ne sont pas à l'abri en cas de négligence.